



Le Maire de Saint-Cyr-en-Val

À

Mesdames, Messieurs les élus :

- Adjoints au Maire ;
- Conseillers municipaux délégués ;
- Conseillers municipaux.

Dossier suivi par le Secrétariat général

✉ [sg@mairie-saintcyrenval.fr](mailto:sg@mairie-saintcyrenval.fr)

Tél : 02 38 76 66 29

Objet : Convocation et ordre du jour de la séance du Conseil municipal du lundi 2 février 2026

Affichée le 21 janvier 2026

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT), je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil municipal qui se tiendra à la salle du Conseil municipal en mairie annexe, **le lundi 2 février 2026 à 18h15**. En application de l'article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales, les séances du Conseil municipal sont publiques.

### **- ORDRE DU JOUR -**

Conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales, vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de la séance :

- 1. Désignation du secrétaire de séance**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2025**
- 3. Compte-rendu des décisions prises par le Maire**
- 4. Approbation des délibérations**

## FINANCES

- Budget primitif 2026
- Attribution des subventions aux associations pour l'année 2026
- Attribution d'une subvention annuelle à Val Espoir
- Convention d'objectifs pour le versement de la subvention à l'US Saint-Cyr
- Convention d'objectifs pour le versement de la subvention à la Saint Cyrienne
- Convention d'objectifs pour le versement de la subvention à l'A2PS
- Fonds de concours rue de la Chalotière
- Versement d'une subvention par l'US Saint Cyr Tennis

## COMMANDE PUBLIQUE

- Ajout d'une famille d'achat au groupement de commande avec Orléans métropole en 2026

## RESSOURCES HUMAINES

- Modification du tableau des emplois
- Modification du protocole du temps de travail
- Modification du dispositif de compte épargne temps
- Mandat au Centre de gestion du Loiret – Contrat d'assurance statutaire

## 5. Questions orales

Cette convocation comportant l'ordre du jour ainsi que les projets de délibérations sont transmis par voie dématérialisée via I-delibre. La salle du conseil municipal est équipée de connexion Wi-Fi pour vous permettre de consulter aisément les supports des sujets abordés en séance.

En cas d'absence, vous pouvez donner procuration à un autre élu. Celle-ci devra être transmise au secrétariat général avant le début de la séance. Vous trouverez le formulaire de la procuration sur I-delibre.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Vincent MICHAUT

